

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Election du Maire

N° 1

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **10 AVR. 2014**

- que la convocation du Conseil avait été faite le 31/03/2014

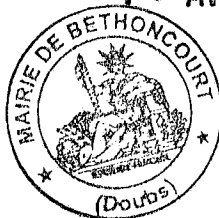
- que le nombre des membres en exercice est de 29

- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : **10 AVR. 2014**

Le Maire,

Jean ANDRÉ.



VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
4 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le 4 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni à la Salle des Fêtes après convocation légale, sous la Présidence de Mr Jean ANDRÉ pour procéder à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjointes.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Stéphane BOILLOT, Ozgür ASLAN, Michel ZOTTI, Samir AKESBI, Pierre MAZIMANN, Daniel ROCH, Roger DALUZ, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Gérard TRAINÉAU, Abdelhamid ARRES, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Hicham OUZZEDI, Mmes Marie-Christine JACQUOT, Maryse JACQUEMIN, Fabienne ROMA, Pierrette BOURDENET, Martine BOLMONT, Sandrine PRUDENT, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Amélie PREUD'HOMME procuration à Michel ZOTTI, Stéphanie MILLOT procuration à Annie LAUTISSIER, Marie-Claire LIVET procuration à Maryse JACQUEMIN.

ÉTAIENT ABSENTS : /

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS-PREFECTURE

16 AVR. 2014

MONTBELIARD

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Résultats du vote :

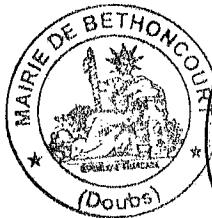
- Nombre de votants : 29
- Blancs : 8
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11
- a obtenu :
- M. ANDRÉ : 21

M. ANDRÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

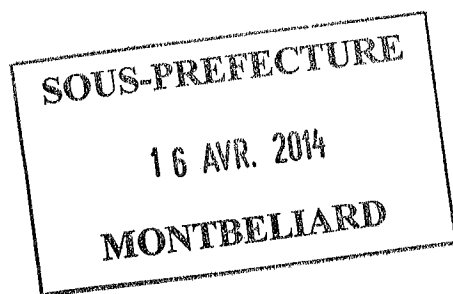
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 4 avril 2014
Le Maire,



Jean ANDRÉ.



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Fixation du nombre d'adjoints

N° 2

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **10 AVR. 2014**

- que la convocation du Conseil avait été faite le 31/03/2014

- que le nombre des membres en exercice est de 29

- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : **10 AVR. 2014**

Le Maire,

Jean ANDRÉ



ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Stéphane BOILLOT, Ozgür ASLAN, Michel ZOTTI, Samir AKESBI, Pierre MAZIMANN, Daniel ROCH, Roger DALUZ, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Gérard TRAINEAU, Abdelhamid ARRES, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Hicham OUZZEDI, Mmes Marie-Christine JACQUOT, Maryse JACQUEMIN, Fabienne ROMA, Pierrette BOURDENET, Martine BOLMONT, Sandrine PRUDENT, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Amélie PREUD'HOMME procuration à Michel ZOTTI, Stéphanie MILLOT procuration à Annie LAUTISSIER, Marie-Claire LIVET procuration à Maryse JACQUEMIN.

ÉTAIENT ABSENTS : /

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
4 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni à la Salle des Fêtes après convocation légale, sous la Présidence de Mr Jean ANDRÉ pour procéder à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints.

SOUS-PREFECTURE

16 AVR. 2014

MONTBELIARD

Monsieur le Maire donne lecture des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Art. 2122-1 : Il y a dans chaque Commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

Art. 2122-2 : Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

En application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de 8 adjoints, Monsieur le Maire propose en conséquence de fixer également à 8 le nombre d'adjoints pour ce nouveau mandat.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition à mains levées

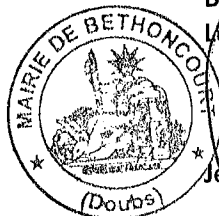
Résultats du vote :

Le Conseil après en avoir délibéré adopte cette proposition par :

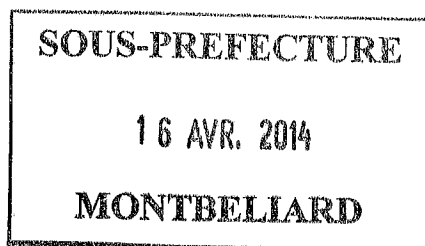
- 22 Voix « pour »
- 7 Abstentions

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 4 avril 2014
Le Maire,



Jean ANDRÉ.



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

OBJET :

Election des Adjoints

N° 3

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **10 AVR. 2014**

- que la convocation du Conseil avait été faite le 31/03/2014

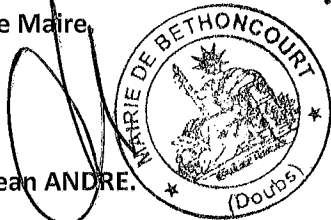
- que le nombre des membres en exercice est de 29

- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : **10 AVR. 2014**

Le Maire,

Jean ANDRÉ.



VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
4 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni à la Salle des Fêtes après convocation légale, sous la Présidence de Mr Jean ANDRÉ pour procéder à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean ANDRÉ, Stéphane BOILLOT, Ozgür ASLAN, Michel ZOTTI, Samir AKESBI, Pierre MAZIMANN, Daniel ROCH, Roger DALUZ, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Gérard TRAINÉAU, Abdelhamid ARRES, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Hicham OUZZEDI, Mmes Marie-Christine JACQUOT, Maryse JACQUEMIN, Fabienne ROMA, Pierrette BOURDENET, Martine BOLMONT, Sandrine PRUDENT, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Amélie PREUD'HOMME procuration à Michel ZOTTI, Stéphanie MILLOT procuration à Annie LAUTISSIER, Marie-Claire LIVET procuration à Maryse JACQUEMIN.

ÉTAIENT ABSENTS : /

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUS-PREFECTURE

16 AVR. 2014

MONTBELIARD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,
Vu la délibération n° 2 du conseil municipal du 4 avril 2014 fixant le nombre d'adjoints au maire à 8,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Mme Annie LAUTISSIER,
- M. Pierre MAZIMANN,
- M. Roger DALUZ,
- M. Ozgür ASLAN,
- M. Stéphane BOILLOT,
- M. Michel ZOTTI,
- Mme Maryse JACQUEMIN,
- Mme Marie-Christine JACQUOT.

- l'Opposition ne présente pas de liste.

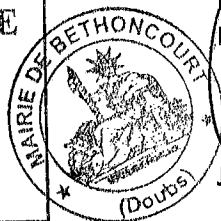
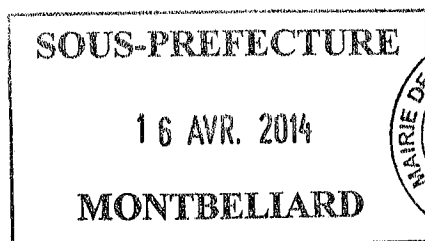
Résultats du vote :

Le Conseil après en avoir délibéré adopte cette proposition par

- nombre de votants :	29
- nuls :	7
- suffrages exprimés :	22
- majorité absolue :	11
- La Liste présentée a obtenu :	22

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.



Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 4 avril 2014
Le Maire,

Jean-ANDRÉ.